



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02868

Numéro SIREN : 431 460 336

Nom ou dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2017 sous le numéro de dépôt A2017/017832

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE 17832
LYON



4878759

Dénomination : ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT
Adresse : 73 rue François Mermet 69160 Tassin-la-demi-lune -
FRANCE-
n° de gestion : 2000B02868
n° d'identification : 431 460 336
n° de dépôt : A2017/017832
Date du dépôt : 23/06/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale



4878759

ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT

Société par actions simplifiée d'expertise-comptable
et de commissaires aux comptes
au capital de 150.000 €
73, rue François Mermet

69160 TASSIN LA DEMI -LUNE

431 460 336 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 31 MAI 2017

Monsieur Cédric JACQUET, propriétaire de 1.501 actions

La société JEE PARTICIPATIONS, propriétaire de 11.998 actions
Représentée par Monsieur Olivier ARTHAUD

Madame Carole TRONCY, propriétaire de 1.501 actions

Seuls associés de la société **ARTHAUD & ASSOCIES AUDIT**, Société par actions simplifiée au capital de 150.000 €, dont le siège est à TASSIN LA DEMI LUNE (69160) 73, rue François Mermet, immatriculée au RCS de LYON, sous le numéro 431 460 336,

Ont pris à l'unanimité, conformément à la possibilité offerte par l'article 23 des statuts de la société, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION : DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Olivier CHETAIL de ses fonctions de Directeur Général, à effet de ce jour et décident de ne pas le remplacer.

Les associés remercient Monsieur Olivier CHETAIL pour l'exercice de ses fonctions au sein de la société et lui donne quitus de l'exécution de son mandat.

SECONDE DECISION : POUVOIRS

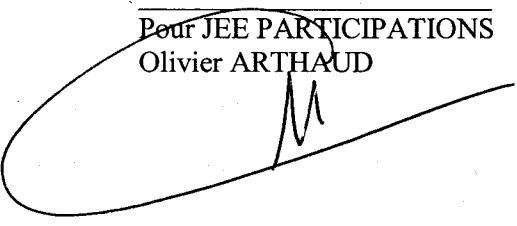
Les associés décident à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur, d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte, en vue d'effectuer toute les formalités légales requises.

5
OK 5

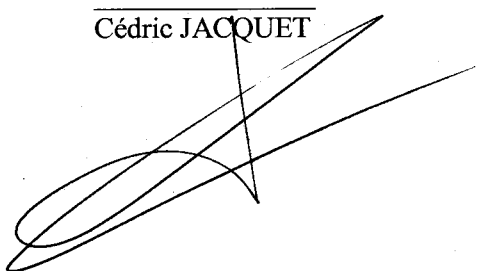
Le présent acte qui constate les décisions unanimes des associés en date du 31 mai 2017, sera mentionné sur le registre des délibérations, tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la société.

FAIT A TASSIN LA DEMI -LUNE
LE 31 MAI 2017

Pour JEE PARTICIPATIONS
Olivier ARTHAUD



Cédric JACQUET



Carole TRONCY

